

174-
DECISION N°2020-_____/AN/PRES
portant nomination d'un membre du
Conseil constitutionnel

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;
- Vu** la résolution n°009-2017/AN du 08 septembre 2017 portant élection du Président de l'Assemblée nationale ;
- Vu** la résolution n°001-2016/AN du 11 janvier 2016 portant règlement de l'Assemblée nationale modifiée par la résolution n°003-2018/AN du 10 décembre 2018 ;
- Vu** la loi organique n°011-2000/an du 27 avril 2000 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement du Conseil constitutionnel et procédure applicable devant lui ;

DECIDE

Article 1 :

Madame SOW/SO Sophie, est nommée membre du Conseil constitutionnel conformément à l'article 153 alinéa 1 de la Constitution pour un mandat unique de neuf (09) ans en remplacement de **Monsieur SANOU Georges**.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le

Ampliations

- Cabinet ;
- Questure ;
- Secrétariat général ;
- Intéressés ;
- Chrono/Archives.



19 NOV. 2020

Alassane Bala SAKANDE